

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DGRI 48 Subvention (240 000 euros), avenant à la convention en cours (Burundi) et convention annuelle (Roumanie) avec l'association Sidaction (10^e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Sidaction ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Sidaction, 228 rue du Faubourg Saint-Martin, Paris 10^e, l'avenant à la convention en cours (Burundi) et la convention annuelle (Roumanie) dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 240 000 euros est attribuée à Sidaction (n° simpa 19284, dossiers 2016_ 03236 et 2016_ 06669), répartis comme suit :

- 210 000 euros pour le projet au Burundi,
- 30 000 euros pour le projet en Roumanie.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO